

privé veuille bien recommander que les dispositions de "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867," soient modifiées de manière à ce que la subvention annuelle payée à cette province par le gouvernement de la Puissance soit calculée, à toute décade, sur le nouveau recensement."

Voilà de quelle manière la question du remaniement de la subvention fédérale a été posée officiellement, pour la première fois, par la législature de Québec; et ce fut à la demande d'un gouvernement conservateur.

Un an plus tard, en 1884, un autre gouvernement conservateur, celui de l'honorable M. Ross, adoptait un arrêté en conseil, adressé au gouvernement d'Ottawa, par lequel il réclamait une augmentation de subvention. On y lisait ces lignes: "Quand il a été décidé d'accorder à la province un subside de 80 centins par tête de la population, suivant le recensement alors existant, on croyait que cette somme serait suffisante. L'expérience, cependant, a établi qu'on s'était alors trompé et qu'on n'avait pas tenu compte de la marche rapide que devait faire le pays vers le progrès et le développement matériels, ce qui a occasionné une augmentation de dépenses de la part du gouvernement local sans avoir une augmentation correspondante dans les recettes. Le principe sur lequel l'allocation de 80 centins par tête de population est accordée, justifie et de fait rend nécessaire la demande d'une reconsidération et d'un rajustement de ce subside, et les besoins et les nécessités présentes de la province exigent une allocation d'au moins \$1.00 par tête de la population suivant le nouveau recensement de 1881."

Subséquentement la conférence interprovinciale tenue à Québec, en 1887, sous les auspices du gouvernement Mercier, demanda elle aussi un remaniement de la subvention fédérale, qui nous aurait donné 80 centins par tête de la population constatée après chaque recensement décennal, et une augmentation du subside spécifique accordé aux provinces pour défrayer les dépenses de leur gouvernement et leur législation.

En 1896, un des actes les plus importants du gouvernement Flynn fut l'adoption d'un arrêté en conseil par lequel on revenait encore à la charge et l'on insistait auprès du gouvernement fédéral pour obtenir ce remaniement de la subvention tant de